

Description

L'expert ou l'experte de la sécurité au travail et de la protection de la santé soutiennent les entreprises dans la mise en œuvre des exigences légales en matière de sécurité et de protection de la santé au travail. Ils procèdent de manière autonome à des analyses approfondies de risques et formulent des solutions et améliorations possibles. Ils gèrent le personnel spécialisé et sont responsables du budget dans ce domaine au sein des entreprises.

Leurs principales activités consistent à:

Identification des dangers et appréciation des risques

- procéder à des enquêtes relatives aux accidents professionnels, aux problèmes de santé et à d'autres événements inhabituels;
- analyser et interpréter des données liées à la sécurité au travail et à la protection de la santé, notamment à l'aide de statistiques d'accidents ou de maladies professionnelles;
- identifier les processus de travail et les facteurs pouvant mettre la santé en danger: substances dangereuses, présence de polluants, température trop élevée, etc.;
- calculer et anticiper les risques, les conséquences et la fréquence potentielle d'accidents professionnels, de problèmes de santé et d'autres incidents;

Organisation de la sécurité

- définir des mesures stratégiques, techniques, organisationnelles et personnelles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé;
- contrôler la mise en application des mesures, par exemple via un plan établi en coordination avec les chefs d'équipe et employés concernés;
- élaborer des directives de sécurité et de protection de la santé: sécurisation des lieux de travail, ventilation suffisante, séparation des secteurs à risque, protections contre le feu et le bruit, utilisation de matériaux et substances durables et à moindre risque, etc.;
- participer à la planification de la construction ou la transformation des lieux de travail, inciter à remplacer les installations et équipements ne répondant plus aux normes de sécurité;
- participer à l'acquisition de nouvelles machines lors de travaux d'agrandissement ou de rénovation;

Soutien à la direction et gestion

- sensibiliser la direction de l'entreprise à la sécurité au travail et à la protection de la santé pour qu'elle les intègre dans ses stratégies, planifications, processus et objectifs (culture de la prévention);
- gérer le personnel spécialisé dans la sécurité au travail et la protection de la santé: animation des séances, organisation de l'équipe, des horaires, des tâches, des formations continues, etc.;
- calculer, défendre et gérer le budget nécessaire à l'analyse des dangers et à la mise en œuvre des solutions de sécurité au travail et de protection de la santé;
- développer un réseau national et international de spécialistes en sécurité au travail et protection de la santé;

Information et prévention

- conseiller l'ensemble du personnel sur les règles, méthodes et comportements permettant de maîtriser les dangers professionnels;
- concevoir, planifier et mettre en œuvre des campagnes de prévention, parfois en collaborant à des initiatives internationales;
- rédiger des rapports d'inspection ou d'accident, établir les statistiques internes de l'entreprise sur la sécurité au travail.

Environnement de travail

Les experts de la sécurité au travail et de la protection de la santé collaborent étroitement avec la direction de l'entreprise, les chefs d'équipe, les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé ainsi que les collaborateurs. Ils exercent souvent leur activité au sein d'équipes composées de personnes issues de différents secteurs de l'entreprise et amenées à changer selon le mandat et la situation.

Formation

La formation d'expert ou d'experte de la sécurité au travail et de la protection de la santé est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieux

- Lausanne;
- Muttetz/BL (enseignement en allemand ou français).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles et sur www.diplom-asgs.ch.

Durée

- environ 1 à 1,5 an.

Conditions d'admission à l'examen

- brevet fédéral de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) ou titre jugé équivalent et au moins 3 ans de pratique professionnelle;
- ou formation complémentaire en tant qu'ingénieur-e de sécurité, médecin du travail ou hygiéniste du travail et au moins 3 ans de pratique professionnelle.

Titre obtenu

- diplôme fédéral d'expert ou d'experte de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS).

Contenu (modules)

- introduction et cadre juridique;
- système de management;
- évaluation des risques;
- communication et collaboration;
- conduite du personnel;
- programme de prévention;
- infrastructure, indicateurs et audits.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens de l'observation
- Capacité d'analyse
- Sens critique
- Esprit de décision
- Autorité
- Aptitudes pédagogiques
- Facilité de contact
- Aptitude à diriger et gérer une équipe

Perspectives professionnelles

Les experts de la sécurité au travail et de la protection de la santé sont responsables de ces domaines au sein d'entreprises de toutes tailles et actives dans toutes les branches. Ils peuvent également trouver des opportunités dans des sociétés de conseil ou des organisations spécialisées, ainsi qu'auprès des différentes institutions garantes du respect des exigences légales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, comme la Suva, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et les inspections cantonales du travail.

Perfectionnement

Les experts de la sécurité au travail et de la protection de la santé peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de formation continue organisés par les instituts de formation agréés par la Confédération, la Suva ou les sociétés pour la protection de la santé et la sécurité au travail;
- Bachelor of Science HES en économie d'entreprise (Business Administration) ou en promotion de la santé et prévention;
- Diploma of Advanced Studies (DAS) in Work and Health (enseignement en anglais);
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Spécialiste en protection incendie BF/Specialiste en protection incendie BF

Adresses

Association faitière suisse pour la formation professionnelle supérieure en sécurité au travail et protection de la santé à la place de travail (STPS)
Secrétariat
Tägerhardring 8
5436 Würenlos
Tél.: 056 500 20 70
<https://www.diplome-stps.ch>

Société suisse de sécurité au travail (SSST)
Secrétariat
Case postale 160
1701 Fribourg
Tél.: 026 552 50 96
<https://www.ssst.ch>

Suva Caisse nationale d'assurance
Avenue de la Gare 19
Formation
1003 Lausanne
Tél.: 021 310 80 90
<https://www.suva.ch>